

Adhérer "gratuitement" jusqu'en septembre 2019...

C'est possible ! En adhérant dès maintenant pour 2019/20!

- ➔ Vous adhérez "gratuitement" jusqu'en septembre 2019
- ➔ Vous bénéficierez du suivi personnalisé lors des prochaines CAPD. Vous serez informés régulièrement via notre lettre électronique

et réservées aux seuls adhérents Ecol'infos, Fenêtres sur Cours, Pour...

- ➔ Avec la déduction fiscale, votre cotisation ne vous reviendra à peine qu'à 1/3 de son montant de vos impôts 2020.



POUR SON METIER, POUR SOI-MEME, POUR LES ELEVES !



POUR TOUTES ET TOUS !

Le SNUipp-FSU se veut être le syndicat de toute la profession. Il travaille à son unité et à la défense des valeurs de l'Ecole Publique, de ses enseignants et pour la réussite de tous les élèves.. Le SNUipp-FSU a pour projet de créer et de défendre les droits tant collectifs qu'individuels de toutes et tous. **Pour cela, le SNUipp-FSU informe, défend, accompagne ... tous les collègues qui le sollicitent –syndiqués ou non- ... mais s'il peut le faire c'est uniquement grâce aux moyens apportés par nos adhérent-es.** Se syndiquer c'est aussi un moyen de se sentir moins seul, dans une profession difficile, dans une société où l'individualisme prime si souvent sur la solidarité. Au SNUipp, nous tentons de construire un syndicat différent, qui bouge avec la société. Un syndicalisme de terrain, ouvert, qui fonde son activité sur la participation du plus grand nombre. Un syndicalisme qui a fait de la transformation de l'école l'une de ses priorités.



Le + aux adhérent-es :

- ➔ Être informé avec toute la presse du SNUipp : Ecol'infos, fenêtre sur cours et de la FSU (presque une publication par semaine)
- ➔ Avoir une aide et un suivi individuels et personnalisés à tout moment ... avec vos collègues du SNUipp37 qui sont disponibles et à votre écoute.
- ➔ Participer aux congrès, consultations et aux votes qui déterminent les choix du syndicat lors des grands débats qui traversent la profession
- ➔ Participer aux réunions, colloques, congrès sur le métier, l'école mais aussi sur des questions qui touchent la société
- ➔ Mise à disposition d'enveloppes « libre réponse » pour les votes, les capd...
- ➔ Réduction d'impôts de 66% de la cotisation
- ➔ Vous avez accès au Comité des écoles 37 qui permet d'avoir des tickets à prix réduits : piscines, spectacles, cinémas, bowling...

Pour son métier.
Pour soi-même.
Pour les élèves

SE SYNDIQUER, C'EST

Utile

COMMENT ADHERER ?



> **Par paiement par prélèvement** : en 6 fois sans frais à partir du mois de NOVEMBRE 2019: *remplir l'autorisation de prélèvement, la signer et joindre un RIB ou RIP.*



> **Par paiement par chèque** : *retournez le bulletin et le paiement. Votre chèque sera débité en septembre 2019.*



> **Par paiement par internet en 1 à 4 fois** par carte bancaire directement sur notre site sans frais. Les prélèvements commencent le mois de votre adhésion.



Notre adhésion portera sur 2 années : 2019 et 2020. C'est pour cela, qu'il est préférable de choisir le prélèvement en 6 fois sans frais de novembre 2019 à avril 2020. Il peut bien entendu être suspendu à tout moment !



> 66 % DE CREDIT D'IMPOT ! KESACO ?



Un crédit d'impôt est une somme soustraite du montant de l'impôt sur le revenu à payer avant imputations. Il peut aussi vous être remboursé, en totalité ou partiellement, dans les 2 cas suivants :

- si son montant dépasse celui de votre impôt,
- ou si vous n'êtes pas imposable.

Concrètement, cela veut dire que pour 100 € de cotisation :

- > vous avez une réduction de 66 euros sur vos impôts sur le revenu
- > ou que ces 66 euros vous sont restitués si vous n'êtes pas imposable.

Pour 100 euros, l'adhésion revient donc à 34 euros .

